

Baccalauréat en musique - Interprétation chant classique

FACULTÉ DE MUSIQUE

Sommaire et particularités






NUMÉRO 1-605-1-9

CYCLE 1^{er} cycle

TYPE Baccalauréat en musique (B. Mus.)

CRÉDITS 90 crédits

DURÉE 3 ans

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil limitée
-  Temps plein
-  Offert au campus de Montréal
-  Possibilité de séjour d'études à l'international

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Rosemarie Landry 514 343-6060
rosemarie.landry@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission-1er cycle musique 514 343-7346
admission-1cyc@musique.umontreal.ca

Présentation

- Le programme d'interprétation chant classique prépare l'étudiant à une carrière en art lyrique. En plus de son professeur de chant, l'étudiant travaille avec un pianiste répétiteur (coach). L'acquisition des connaissances relatives à la voix – technique, diction, styles, répertoire – est complétée par une solide formation théorique et auditive.
- Le chanteur se produit dans différents concerts publics, à savoir récitals de classes de chant, ateliers de musique baroque ou contemporaine, ensembles de musique de chambre, ainsi qu'à l'Atelier d'opéra, lequel comporte un cours de geste et mouvement scénique et présente différentes productions publiques d'opéra, dont une production magistrale avec orchestre.
- Ce programme demande habituellement de poursuivre la formation aux études supérieures pour atteindre un niveau compétitif de pratique professionnelle : D.E.S.S. (diplôme d'études supérieures spécialisées), maîtrise, D.E.P.A. (diplôme d'études professionnelles approfondies) et doctorat.

Objectifs

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit solistes, chambristes ou chanteurs d'opéra. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance vocale. Bien qu'il soit possible de se spécialiser dans la période baroque ou classique, le programme favorise la polyvalence des interprètes. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-crédation : histoire et théorie de la musique, recherche documentaire, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive. Enfin, le programme vise à former des chanteurs capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

Forces

- Un corps professoral reconnu à l'échelle internationale et dont l'étendue des réseaux permet des échanges dans plusieurs établissements d'enseignement prestigieux tant en Amérique qu'en Europe.
- Des cours de diction lyrique française, anglaise, italienne et allemande en plus des cours « Geste et mouvement scénique 1 et 2 ».
- Un enseignement axé sur la réalité du milieu professionnel qui prépare avantagement les étudiants aux études supérieures en interprétation.
- Plusieurs cours de maître, offerts chaque année dans l'ensemble des disciplines, donnés par des interprètes de premier plan.
- L'Atelier d'opéra, une occasion pour les étudiants de travailler avec un metteur en scène professionnel dans le cadre de productions d'opéras, avec décors et costumes.

Perspectives d'avenir

Ce programme prépare principalement l'étudiant à une carrière en art lyrique. Cette formation permet également d'occuper des postes dans les secteurs des arts, des communications, de l'animation musicale et de l'éducation : chercheur pour les médias, professeur de musique, conseiller artistique, relationniste auprès d'organismes culturels ou de maisons de disques, personne-ressource au sein de maisons de production, etc.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE
- PROFESSEUR DE MUSIQUE INSTRUMENTALE À L'UNIVERSITÉ
- PROFESSEUR DE MUSIQUE
- PROFESSEUR DE CHANT
- ORCHESTRATEUR
- MUSICOTHÉRAPEUTE
- MUSICOLOGUE
- MUSICIEN
- INSTRUMENTISTE
- DIRECTEUR MUSICAL
- CRITIQUE D'ART
- CHORISTE
- CHEF D'ORCHESTRE
- CHANTEUR DE CONCERT
- PRODUCTEUR DE DISQUES

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, l'étudiant doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- passer les tests de classement de la Faculté appropriés à ce programme : solfège et dictée (classique), théorie musicale, analyse et écriture, rédaction musicale (voir la rubrique Remarques)
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition vocale.* La qualité de cette audition détermine les possibilités d'admission en interprétation (voir la rubrique Remarques)
- soumettre une lettre de présentation (voir la rubrique Remarques)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Statistiques d'admission au programme

La capacité d'accueil peut varier chaque année, d'un programme à l'autre, selon le nombre de candidats et les besoins de la Faculté.

Critères de sélection

L'excellence de l'audition vocale constitue le critère le plus important de sélection des candidats.

Remarques

- Les tests de classement en solfège/dictée, théorie musicale, analyse/écriture et rédaction musicale permettent de placer l'étudiant dans le niveau approprié. Selon les résultats des tests, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours de mise à niveau correspondant à la discipline (MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2, MUS1315 Initiation à la théorie musicale, MTE1100-1120 Intro. à l'écriture et à l'analyse 1 et 2, MUL1110 Soutien à la rédaction en musique, respectivement). Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE2210-2211 Analyse musicale 1 et 2, MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 et 2 (voir Guide de la rentrée)
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté de musique
- La lettre de présentation demandée doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle, après s'être présenté, le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection.
- L'audition vocale demandée est classique : un extrait d'opéra ou d'oratorio, une mélodie française ou un lied allemand et une pièce au choix. Le tout doit être exécuté de mémoire et l'accompagnement est obligatoire.
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
 - mentionner, sur le formulaire de demande d'admission, le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler.
 - compléter le formulaire « Frais audition et/ou entrevue ».
 - déposer, en format PDF, la lettre de présentation à fournir lors de la demande d'admission mentionnée ci-haut, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet.
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable.
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme pourra soumettre une demande de changement de programme.

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre de présentation

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2019:** Du 1^{er} novembre 2018 au 1^{er} mars 2019

Structure du programme (1-605-1-9)

Version 05 (A14)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, 46 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 41 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 1096	Techniques de jeu scénique 1	2.0J	MIN 1962	Diction lyrique italienne 2	1.0J
MIN 1097	Techniques de jeu scénique 2	2.0J	MIN 1963	Diction lyrique italienne 3	1.0J
MIN 1931	Diction lyrique anglaise 1	1.0J	MIN 1964	Diction lyrique italienne 4	1.0J
MIN 1932	Diction lyrique anglaise 2	1.0J	MIN 1965	Diction lyrique italienne 5	1.0J
MIN 1933	Diction lyrique anglaise 3	1.0J	MIN 1966	Diction lyrique italienne 6	1.0J
MIN 1941	Diction lyrique allemande 1	1.0J	MTE 2210	Analyse musicale 1	3.0J
MIN 1942	Diction lyrique allemande 2	1.0J	MUL 1749	Histoire de l'opéra	3.0
MIN 1943	Diction lyrique allemande 3	1.0J	MUS 1004	Solfège et dictée 1	3.0J
MIN 1944	Diction lyrique allemande 4	1.0J	MUS 1005	Solfège et dictée 2	3.0J
MIN 1945	Diction lyrique allemande 5	1.0J	MUS 2006	Solfège 3	3.0J
MIN 1946	Diction lyrique allemande 6	1.0J	MUS 2007	Solfège 4	3.0J
MIN 1951	Diction lyrique française 1	1.0J	MUS 2204B	Atelier de lecture vocale 1	1.0J
MIN 1952	Diction lyrique française 2	1.0J	MUS 2205B	Atelier de lecture vocale 2	1.0J
MIN 1961	Diction lyrique italienne 1	1.0J			

Bloc 70B Communications et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
DRT 3812	Le droit d'auteur en musique	3.0J	MUL 11101	Soutien à la rédaction en musique 1	0.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0J	MUL 11102	Soutien à la rédaction en musique 2	3.0
MIN 1810	La santé corporelle du musicien	3.0J	MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0J
MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0			

Bloc 70C Sciences et technologies de la musique

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUL 3240X	Musicologie cognitive	3.0	MUS 1331	Techniques d'enregistrement en studio et mixage	3.0S
MUL 3242X	Perception de la musique	3.0	MUS 2314	Musique visuelle 1	3.0J
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0S	MUS 2315	Musique visuelle 2	3.0J
MUS 1128	Édition musicale assistée par ordinateur	3.0	MUS 2325	Prise de son créative	3.0J S
MUS 1300	Introduction à l'acoustique musicale	3.0J	MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0J
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0	MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
MUS 1323	Création musicale en langage Python 1	3.0J	MUS 3323	Musique de création et technologies	3.0J
MUS 1330	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation	3.0S	MUS 3324X	Traitement sonore en temps réel 1	3.0J

Bloc 70D Histoire et théorie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 1220	Harmonie 1	3.0	MUL 1245	Esthétique musicale	3.0J
MTE 1220A	Harmonie 1A (1,5 cr.)	1.5J	MUL 1748	Histoire de la mélodie et du lied	3.0
MTE 1220B	Harmonie 1B (1,5 cr.)	1.5J	MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0J
MTE 1221	Harmonie 2	3.0J	MUL 2112	Histoire de la musique au Canada	3.0
MTE 2211	Analyse musicale 2	3.0J	MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0J	MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0	MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0J
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0	MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0
MUL 1106	Histoire de la musique classique	3.0	MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0J
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0J	MUL 3208X	Histoire de la musique électro	3.0
MUL 1115	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	3.0	MUL 3316X	Musiques et interdisciplinarité	3.0
MUL 1116	Histoire de la musique moderne	3.0J	MUL 3331	Théories et contextes de la musique ancienne	3.0
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0J	MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0J	MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0J

Bloc 70E Littérature et langages musicaux

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MIN 1745	Littérature du piano 1	3.0	MIN 1754	Littérature d'instruments d'orchestre 2	3.0
MIN 1746	Littérature du piano 2	3.0J	MTE 3300	Analyse de la musique électroacoustique	3.0
MIN 1753	Littérature d'instruments d'orchestre 1	3.0			

Bloc 70F Instrument

Option - Minimum 26 crédits, maximum 30 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUI 1134A	Chant 1	4.0	MUI 1252B	Piano 2	2.0
MUI 1134B	Chant 2	4.0	MUI 2134A	Chant 3	4.0
MUI 1162A	Connaissance du clavier 1	2.0	MUI 2134B	Chant 4	4.0
MUI 1162B	Connaissance du clavier 2	2.0	MUI 3135A	Chant 5	5.0
MUI 1252A	Piano 1	2.0	MUI 3135B	Chant 6	5.0

Bloc 70G Grands ensembles

Option - Maximum 8 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1281	Chorale	1.0J	MUE 1304	Ensemble vocal	1.0
MUE 1282	Chorale	1.0J	MUE 1305	Ensemble vocal	1.0
MUE 1283	Chorale	1.0J	MUE 1306	Ensemble vocal	1.0
MUE 1284	Chorale	1.0J	MUE 1341	Gamelan	1.0S
MUE 1285	Chorale	1.0J	MUE 1342	Gamelan	1.0S
MUE 1286	Chorale	1.0J	MUE 1343	Gamelan	1.0S
MUE 1301	Ensemble vocal	1.0	MUE 1344	Gamelan	1.0S
MUE 1302	Ensemble vocal	1.0	MUE 1345	Gamelan	1.0S
MUE 1303	Ensemble vocal	1.0	MUE 1346	Gamelan	1.0S

Bloc 70H Autres ensembles

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1241	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1261	Ensemble	1.0
MUE 1242	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1262	Ensemble	1.0
MUE 1243	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1263	Ensemble	1.0
MUE 1244	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1264	Ensemble	1.0
MUE 1245	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1265	Ensemble	1.0
MUE 1246	Ensemble musique de chambre	1.0	MUE 1266	Ensemble	1.0

Bloc 70I Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 14 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1151	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1456	Choeur d'opéra	1.0J
MUE 1152	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1481	Choeur d'opéra	2.0
MUE 1153	Atelier de musique baroque	1.0J S	MUE 1482	Choeur d'opéra	2.0
MUE 1161	Atelier de musique contemporaine 1	1.0S	MUE 1483	Choeur d'opéra	2.0
MUE 1162	Atelier de musique contemporaine 2	1.0S	MUE 1484	Choeur d'opéra	2.0
MUE 1411	Atelier d'opéra	3.0J S	MUE 1561	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0J S
MUE 1412	Atelier d'opéra	3.0J S	MUE 1562	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0J S
MUE 1413	Atelier d'opéra	3.0J S	MUE 1563	Ensemble de musique contemporaine (2 cr.)	2.0J S
MUE 1451	Choeur d'opéra	1.0J	MUE 2101	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0J
MUE 1452	Choeur d'opéra	1.0J	MUE 2102	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0J
MUE 1453	Choeur d'opéra	1.0J	MUE 2103	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0J
MUE 1454	Choeur d'opéra	1.0J	MUE 2104	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie	1.0J
MUE 1455	Choeur d'opéra	1.0J			

Bloc 70J Cours connexes

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
EMU 1310	Technique de direction	1.0J	MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0J
EMU 1320	Technique de direction avec application	2.0J	MTE 2212	Analyse musicale 3	3.0

Bloc 70K Langues et cultures internationales

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0J S	ANT 1611	Langage, culture, société	3.0J
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0J S	ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0J S
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0J S	ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0J S
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0J S	ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0J S
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0J S	ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0J S
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0J S	ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0J S
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0J S	ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0J S
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0J S	ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0S
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0J S	ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0S
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0S	MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0J	MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0J
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0J	MUL 3320X	Enjeux contemporains des musiques du monde	3.0S
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0J	REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Musique - Musicologie	Baccalauréat	90 crédits	1-615-1-1	Jour Soir
Écriture de scénario et création littéraire	Baccalauréat	90 crédits	1-173-1-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 *Solfège dictée 1 et 2* en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J *Apprentissage auditif tonal 1 et 2* dès sa première année d'inscription.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat en musique (B. Mus.).